



## Suivi de la mise en œuvre de l'arrêté de dérogation espèces protégées Dossier Baguet / St Flour

Bilan Trimestriel #4 – 15 Janvier 2016

La mise en œuvre de l'arrêté en objet implique un important travail inter-services. L'objectif de cette note est de regrouper périodiquement les informations des services dans le but notamment de communiquer (sur une base trimestrielle) sur l'avancement du dossier avec l'exploitant, M Baguet. La présente note complète et actualise dans ce contexte les notes transmises en mars, juin et septembre 2015.

### 1 – Éléments de synthèse : au 15/01/2016

- Le seuil de 50 grands corbeaux détruits étant proche d'être atteint en septembre dernier (38 oiseaux détruits au 29/09/2015), une demande de dérogation complémentaire a été élaborée et soumise au CNPN à l'automne 2015. Suite à l'avis favorable du CNPN, l'arrêté 2015-1437 du 09/11/2015 constitue le nouveau cadre de travail pour la mise en œuvre de la demande de dérogation. Des fiches de suivi terrain ont été mises en place permettant notamment un suivi euthanasies réalisées ;
- Poursuite d'un fort investissement terrain des services (lieutenant de louveterie, ONCFS) ayant permis de minimiser les dégâts et nuisances sur le troupeau de Monsieur Baguet ;
- Au total, au 15/01/2016, 95 oiseaux détruits dans le cadre des deux autorisations 2015 :
  - 44 depuis le 9/11/2016 (euthanasie) (pour rappel l'autorisation porte sur 50 oiseaux) ;
  - dans le cadre de la précédente autorisation : 48 grands corbeaux avaient été tués par tirs de destruction (21 par l'ONCFS / 27 par la louveterie), 2 oiseaux avaient succombé dans le cadre du processus de capture/relâcher ;
- L'ONCFS poursuit son investissement dans l'interprétation et le suivi des données. Un bilan d'étape sur le suivi a notamment été préparé et pourra être valorisé dans le cadre de la demande CNPN 2016 ;
- Concernant l'ISDND des Cramades, les dispositions annoncées en avril 2014 afin de limiter considérablement l'attractivité du site pour la faune sauvage (confinement par géomembrane des 2/3 de la surface du site - soit plus de 8200 m<sup>2</sup> - du casier d'enfouissement en cours d'exploitation) ont été mises en place (travaux en cours de finalisation actuellement en tenant compte des contraintes liées aux aléas climatiques).
- La descente des brebis à proximité de l'exploitation après agnelage et l'organisation temporelle de l'agnelage (moins d'agnelage l'été) ont permis de minimiser les blessures et pertes sur agneaux (quasiment aucune perte sur agneau cet automne). En revanche, les blessures sur brebis adultes par piquage persistent (40 à 50 brebis ont nécessité des soins depuis le début de l'année / environ 10 % du cheptel de M Baguet)
- Les services sont mobilisés début 2016 pour porter au CNPN une nouvelle demande dérogation (a priori examen par le CNPN le 23 février 2016).

La partie 2 de cette note détaille l'avancement de la mise en œuvre de l'arrêté

## **2 – Suivi de la mise en œuvre de l'arrêté de dérogation**

<b>Capture</b>	<p>Depuis le début de la mise en œuvre de l'arrêté du 9/11/2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- <u>Positionnement des cages-pièges</u> : les 3 cages pièges ont été installées sur l'exploitation de M Baguet (qui en assure le suivi) ;</li><li>- <u>Capture</u> : 70 grands corbeaux ont été capturés (ou recapturés). 44 ont été euthanasiés, 26 ont été relâchés (19 relâchés de recaptures déjà marqués et 7 relâchés de nouveaux marqués - pose des derniers émetteurs et remplacements de certains suite à des morts). :</li></ul> <p>Entre le 01/01/2015 et le 16/01/2016, 224 oiseaux ont été capturés par les 3 cages pièges.</p>
<b>Modalités de suivi</b>	<p>A ce jour, en complément aux oiseaux bagués dans le cadre du précédent protocole (164 oiseaux bagués) le protocole de suivi repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 93 oiseaux délocalisés (68 marques alaires, 18 VHF, 7 GPS)</li><li>- 44 oiseaux témoins (34 marques alaires, 4 VHF, 6 GPS)</li></ul>
<b>Euthanasie des grands corbeaux capturés</b>	<p>44 oiseaux euthanasiés depuis le 9/11/2016</p>
<b>Tir de destruction</b>	<p>Pas de destruction par tir dans le cadre du nouvel arrêté</p>
<b>Tirs d'effarouchement</b>	<p>Des sessions de tir d'effarouchement continuent à être conduites sur le site d'exploitation.</p> <p>Devant le peu de résultats apportés par les précédentes sessions de tir d'effarouchement en dortoir, l'opération n'a pas été reconduite sur ce dernier trimestre d'activité. A noter que le suivi GPS a par ailleurs permis de mettre en évidence que les oiseaux n'utilisaient plus ou peu les dortoirs locaux ce qui minimise l'intérêt de la démarche.</p>